

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 9 février 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2018- 27

Objet de la délibération : Soutien du Conseil Communautaire à l'action de l'AMRF relative à l'exercice des compétences Eau et Assainissement, intitulée « Restituer aux élus le choix et la capacité d'engager des solutions efficaces et sobres en adoptant la proposition de loi à l'Assemblée Nationale »

L'an deux mille dix-huit, le neuf février, à neuf heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2018.

Présents : PONS Josette, MORIN Jean-Pierre, FABRE Gérard, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, LOPEZ Pierrette, SAULNIER Bernard, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, LOUDES Serge, LATZ Michaël, AUDIBERT Eric, RASTELLO Gilles, PALUSSIÈRE Christophe, D'ANDREA Jeanine, GROS Michel, DROUHOT Philippe, BÈUF Mireille, VALLOT Philippe, BOULANGER Véronique, BOUYGUES Christian, TURINELLI Jacqueline, COEFFIC Yvon, DECANIS Alain, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LANFRANCHI Christine, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, SIMONETTI Pascal, WUST Jocelyne

Absents excusés :

- **dont suppléés :** VAILLOT Bernard par PREVE Eliane, PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina
- **dont représentés :** FELIX Jean-Claude donne procuration à LAUMAILLER Jean-Luc, BREMOND Didier donne procuration à PONS Josette, GAUTIER Pierre donne procuration à GUIOL André, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, LAMIA Anne-Marie donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LANFRANCHI Christine, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie, SALOMON Nathalie donne procuration à COEFFIC Yvon

Absents : ARTUPHEL Ollivier, BERTIN-MAGHIT Marie-Françoise, FULACHIER Aurélie, RAMONDA Serge

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe VALLOT

**Motion pour le maintien dans les compétences facultatives
des Communautés d'Agglomération de l'eau et de l'assainissement**

Suite à l'adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale, de la proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

le Conseil communautaire de l'Agglomération Provence Verte, réuni en Assemblée, demande que soit adoptée une proposition de loi nouvelle, votée de manière identique à celle adoptée au Sénat, au printemps, en y incluant les Communautés d'Agglomérations. Fruit d'une vision dogmatique de la Loi NOTRe qui consiste à concentrer les compétences sans s'interroger sur l'opportunité ou la faisabilité d'un tel transfert de compétences, la disposition actuelle dépossède les élus ruraux de tout choix quand ils ont souvent déployé des solutions adaptées à la géographie et la morphologie des territoires.

Le transfert obligatoire avait été adopté dans des conditions qui obligent aujourd'hui à revenir sur ce choix inopportun. Il convient dès lors de revenir sur les articles 64 et 66 de la loi NOTRe qui transfèrent ces compétences obligatoirement au 1^{er} janvier 2020.

L'enjeu est d'améliorer la gestion de ces politiques en redonnant pouvoir de décision et de responsabilité aux élus locaux. L'idéologie consistant à éplucher les compétences des communes pour les affecter sans choix aux intercommunalités se heurte à une réalité concrète : le périmètre des nouveaux EPCI ne correspond pas obligatoirement aux périmètres du ou des syndicats ou régies gérant les enjeux de l'eau et de l'assainissement.

L'enjeu est aussi économique puisque, dans de nombreux cas, le transfert au niveau de l'intercommunalité se fera à coût plus important, se répercutant sur le prix de l'eau avec une « harmonisation des tarifs » par le haut pénalisant le budget des collectivités et, au final, les usagers. S'ajoutent à cela des situations juridiques complexes rendant le transfert inutilement complexe ou inopérant. Enfin, les élus souhaitent séparer la compétence « eaux pluviales » de la compétence « assainissement ».

Dans ces conditions, la Communauté d'agglomération de la Provence Verte demande à ce que, dans le cadre de la concertation opérée à l'occasion de la Conférence Nationale des Territoires, l'Etat, et l'Assemblée Nationale entendent la plus-value de l'expérience des élus pour retrouver une liberté d'actions synonyme d'efficacité et de responsabilité dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération s'associe et soutient la demande des présidents des Agences de l'eau pour que les moyens alloués à ces dernières ne soient pas davantage amputés, grevant d'autant les projets locaux de modernisation des réseaux. »

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité cette motion.

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 9 février 2018

La Présidente,

Josette PONS

